

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Noël  
17 juin 2021

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 17 2021, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Johanne Gagné  
Mélissa Gagnon

MM. Guy Gendron

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

- 1. Adoption second projet de règlement 205-2021**
- 2. Entente de développement local**
- 3. Toile gazébo**
- 4. Voirie**
  - a) Aqueduc/égout Rock Fillion**
  - b) Rg 11**
  - c) McNider Nord (calvette**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 205-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 141-04**  
091-2021

---

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 141-04**

---

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Noël est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 141-04 de la Municipalité de Saint-Noël a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre



## ARTICLE 2

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

---

Daniel Carrier, maire

---

Manon Caron, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

### **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT LOCALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

092-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement que :

1. la municipalité de St-Noël s'engage à verser une aide financière au montant de 5 483.29 \$ soit l'équivalent de l'aide financière versé par la MRC de La Matapédia à la Corporation de développement économique de St-Noël pour l'aide au développement local de notre municipalité, tout en respectant les grandes orientations de l'Écoterritoire habité.
2. D'autoriser le maire, M. Daniel Carrier et la directrice générale, Mme Manon Caron à signer pour et au nom de la municipalité de St-Noël ladite entente.

Levée de la séance à 19 h 35.

---

Daniel Carrier  
Maire

---

Manon Caron  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Daniel Carrier, maire